24 février 2012, Strasbourg, France

Note à l'intention des rédacteurs : des informations supplémentaires sont disponibles sur le site internet : www.edqm.eu

LE HSA (HEALTH SCIENCES AUTHORITY) DE SINGAPOUR DEVIENT LE 24E OBSERVATEUR DE LA COMMISSION EUROPEENNE DE PHARMACOPEE

La Direction Européenne de la Qualité du Médicament & Soins de Santé (DEQM) du Conseil de l'Europe est heureuse d'annoncer que le HSA (*Health Sciences Authority*) de Singapour s'est vu accorder le statut d'observateur auprès de la Commission européenne de Pharmacopée. Cette décision porte à 24 le nombre d'observateurs[1] de la Commission européenne de Pharmacopée.

L'octroi du statut d'observateur permettra aux représentants du HSA de participer aux travaux scientifiques de la Commission ainsi qu'à ses réunions d'experts, d'assister aux sessions de la Commission et d'être impliqués dans d'autres activités de la DEQM, comme les activités liées aux laboratoires officiels de contrôle des médicaments ou des produits cosmétiques. Cette décision permettra en outre le développement d'une relation qui sera bénéfique aux deux parties et aidera la DEQM à rester au fait des questions de santé publique et à partager son expertise sur des sujets relatifs au secteur pharmaceutique.

La Convention relative à l'élaboration d'une Pharmacopée européenne est une convention internationale adoptée par le Conseil de l'Europe en 1964 dans l'objectif d'élaborer progressivement une pharmacopée européenne qui soit commune à tous les états membres La Pharmacopée européenne constitue un corps unique de spécifications ayant le statut de normes officielles applicables, dans tous les états membres, aux substances actives et excipients qui entrent dans la composition des médicaments. La Pharmacopée européenne décrit également les méthodes d'essais à utiliser pour vérifier la qualité de ces médicaments.

La mission de la DEQM consiste à protéger et promouvoir la santé publique et la santé animale grâce aux normes qu'elle contribue à élaborer et mettre en œuvre et dont elle surveille l'application, afin d'assurer la qualité, la sécurité et le bon usage des médicaments. Les normes qu'elle élabore sont reconnues dans le monde entier comme référence scientifique. La Pharmacopée européenne est juridiquement contraignante dans les États européens qui en sont membres[2]. La DEQM développe également des lignes directrices et des normes dans les domaines de la transfusion sanguine, de la transplantation d'organes et de la protection de la santé des consommateurs.

Contact : Caroline Larsen LeTarnec
Division Relations Publiques, DEQM
Tél. : +33 (0) 3 88 41 28 15
E-mail : caroline.letarnec@edqm.eu

Organisation politique créée en 1949, le Conseil de l'Europe œuvre à promouvoir la démocratie et les droits de l'homme à l'échelle du continent, ainsi qu'à développer des réponses communes aux enjeux sociaux, culturels et juridiques auxquels sont confrontés ses 47 états membres.

[1] L'Organisation mondiale de la Santé (OMS), 6 états membres du Conseil de l'Europe (Albanie, Arménie, Fédération de Russie, Géorgie, Moldavie, Ukraine) et 17 autres états (Algérie, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, États-Unis, Israël, Madagascar, Malaisie, Maroc, République de Belarus, République du Kazakhstan, République de Singapour, Sénégal, Syrie, Tunisie).

[2] La Commission européenne de Pharmacopée compte actuellement 37 membres : Allemagne, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, ex-République yougoslave de Macédoine, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Royaume-Uni, Union Européenne.